

Communiqué de presse

À La Rochelle, le samedi 11 juillet 2015

## **Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis Premier conseil de gestion**

**Ce samedi 11 juillet 2015 s'est tenu à La Rochelle le premier conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, en présence de Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, du préfet maritime de l'Atlantique et de la préfète de la Charente-Maritime.**



Le Vice amiral d'escadre Emmanuel DE OLIVEIRA, préfet maritime de l'Atlantique ; Philippe PLISSON, président du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ; Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et l'Énergie ; Beatrice ABOLLIVIER, préfète de la Charente-Maritime ; Pierre LECA, directeur-adjoint de l'Agence des aires marines protégées. Crédit photo : JE.Rattinacannou / Agence des aires marines protégées

### **Le premier conseil de gestion du Parc, en présence de Madame Royal**

La ministre Ségolène Royal revient à La Rochelle conclure la première réunion du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, trois mois quasiment jour pour jour après y avoir signé le décret de création de ce Parc. A cette occasion, la ministre a confirmé la localisation du siège à Marennes, au cœur du bassin conchylicole.

Cet événement marque l'aboutissement d'un processus qui avait démarré il y a presque 7 ans jour pour jour, avec l'arrêté de mise à l'étude de ce Parc.

Il s'agit du 7<sup>ème</sup> parc naturel marin créé à ce jour, et le plus vaste de métropole avec 6 500 km<sup>2</sup> d'espace marin protégé.

« Aujourd'hui, une nouvelle histoire commence. C'est maintenant à vous, membres du conseil de gestion de faire fonctionner ce parc naturel marin ! Ce conseil aura la lourde tâche de relever le défi de la gestion de cet espace marin, dans un esprit d'équipe, avec de l'audace et de la persévérance. Vous allez porter la « voix de la mer » ».

## Six orientations de gestion pour le Parc.

Le conseil de gestion devra travailler en tenant compte des six orientations de gestion qui définissent la personnalité du parc et ses grandes finalités.

- Améliorer et partager la connaissance scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages.
- Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.
- Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.
- Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles, dans le respect des écosystèmes marins.
- Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins.
- Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin.

**Retrouvez plus d'informations, notamment  
la liste nominative des membres du conseil de gestion, sur le site web :**  
**[www.aires-marines.fr/gironde-pertuis](http://www.aires-marines.fr/gironde-pertuis)**

Vous pouvez télécharger les [photos](#) du communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne.  
Si le lien ne fonctionne pas, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEW2KBMUN4F5U498> et utilisez le code suivant : 1-NEW2KBMUN4F5U498 .

**La mention des crédits photos est obligatoire.**

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur la création du Parc naturel marin l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

### Contact presse

**Agence des aires marines protégées :**

Jean-Emmanuel RATTINACANNOU – [jean-emmanuel.rattinacannou@aires-marines.fr](mailto:jean-emmanuel.rattinacannou@aires-marines.fr) / 06 08 91 16 34